

## Compte administratif 2019 budget EAU

---

### Délibération 2020-002

#### Exposé

Le budget d'Eau de Paris est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement. Le compte administratif présenté en annexe est établi selon les normes réglementaires qui découlent de cette instruction comptable.

La présente délibération concerne le budget principal EAU de la régie.

Le présent exposé analyse, pour l'année 2019, les constatations du compte administratif du budget principal de l'eau, conforme au compte financier établi par l'Agent Comptable d'Eau de Paris.

#### SYNTHESE

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 297,6 M€. Parallèlement, le montant des recettes d'exploitation s'élève à 327,2 M€. Le résultat comptable de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 29,6 M€. Cet excédent fera l'objet, après l'adoption du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 96,7 M€ et les recettes d'investissement s'élèvent à 96,1 M€. Le solde d'exécution sur la section d'investissement enregistre un déficit de 0,6 M€, couvert par l'excédent d'exploitation mentionné ci-dessus.

Eau de Paris n'a pas eu recours à l'emprunt en 2019 pour financer ses investissements.

Le détail de l'exécution du budget principal de l'eau, exercice 2019, section d'exploitation et section d'investissement, est présenté ci-après.

#### A. SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses s'élèvent à 297 645 862,58 €. Parallèlement, le montant des recettes s'élève à 327 255 105,05 M€.

Le résultat de l'exercice s'élève à 29 609 242,47 €. S'il est en baisse de 8,1 M€ par rapport à 2018 (37,7 M€), il est supérieur de 13,9 M€ au résultat prévisionnel estimé au budget supplémentaire 2019 (15,7 M€). Cela s'explique par une sous-exécution du budget en dépenses d'exploitation à hauteur de 12,4 M€ et par des recettes supérieures aux prévisions à hauteur de 1,5 M€. L'analyse de ces écarts est détaillée dans la suite du document.

#### 1- DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses de l'exercice 2019 s'élèvent à 297,6 M€, soit 12,4 M€ de moins que le montant des crédits inscrits au budget supplémentaire 2019, ce qui correspond à un taux d'exécution de 96 %. Cet écart porte majoritairement sur :

- Les charges générales (chapitre 11) : - 4,2 M€ ;
- Les charges de personnel (chapitre 12) : - 1,4 M€ ;
- Les redevances (chapitre 14) : -2,7 M€ ;
- Les dotations aux amortissements (chapitre 042) : -2,7 M€ ;
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : -0,7 M€.

Par rapport à 2018 (hors régularisation exceptionnelle des amortissements), les dépenses d'exploitation 2019, enregistrent une baisse globale de 9,7 M€, qui résulte des évolutions contrastées suivantes :

- Une baisse des
  - o Charges générales (chapitre 11) : -1,4 M€ ;
  - o Redevances (chapitre 14) : -14,2 M€ ;
- Une hausse des
  - o Charges de personnel (chapitre 12) : +1,6 M€ ;
  - o Dotation aux amortissements (chapitre 042) : + 5,2 M€.

### **CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)**

Les « charges à caractère général » regroupent les crédits nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement, c'est-à-dire les dépenses récurrentes telles que les fournitures et consommations courantes (fluides, fournitures « petit entretien » et administratives, prestations de service), l'entretien des installations (réparations, maintenance, nettoyage), ainsi que les impôts locaux et une partie des taxes liées à l'eau, lorsqu' Eau de Paris est redevable direct.

Les crédits inscrits au budget supplémentaire 2019 pour le chapitre 011 « charges à caractère général » pour 83 823 893,79 € ont été consommés à hauteur de 79 670 531,40 €, soit un taux de consommation de 95,05 %.

Ce chapitre de dépenses a baissé de 1,4 M€ entre 2018 et 2019. Ce résultat confirme la baisse des charges générales enregistrée sur la période 2015-2019 et l'évolution moyenne annuelle de ce chapitre s'établit ainsi à -1,98%, résultat des efforts de maîtrise des charges engagés par la régie depuis plusieurs années.

Les principales baisses concernent :

- Les travaux réalisés pour le compte de tiers (-0,9 M€) : ce poste varie d'une année sur l'autre, en fonction des travaux d'aménagement à Paris. Ces dépenses sont par ailleurs compensées par des recettes du même montant ;
- Les redevances refacturées aux abonnés (-1,1 M€) par suite d'une baisse des volumes prélevés et consommés ;
- Les fournitures : petit matériel, fournitures administratives... (-0,5 M€) ;
- Les dépenses de fluides (-0,24 M€) ;
- Les charges locatives des immeubles tertiaires (-0,22 M€), 2018 ayant enregistré une régularisation de taxes foncières 2016-2017.

En revanche, certains postes ont enregistré une hausse, conjoncturelle pour la plupart, notamment :

- Le poste études pour 0,33 M€ : la préparation du prochain plan pluriannuel d'investissement (PPAI 2021-2026) a nécessité le lancement d'études et de diagnostics patrimoniaux ;
- +0,3 M€ pour les travaux d'entretien, notamment de curage, en opportunité avec l'arrêt de 4 mois de l'usine d'Orly ;
- + 0,2 M€ en honoraires pour financer notamment des études initiées en prévision de la préparation du prochain projet d'entreprise ;
- Les loyers (+0,2 M€) à la suite de l'évolution des indices ;
- Des dépenses supplémentaires liées à l'évènement des 10 ans d'eau de Paris (+0,2 M€).

### **CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)**

Ce chapitre totalise un réalisé de 74 586 615,75 € sur 76 000 000 € de crédits ouverts, soit un taux de réalisation des crédits de 98,14 % par rapport au budget supplémentaire 2019.

En 2019, la masse salariale a augmenté globalement de 1,6 M€, soit une augmentation de 2,28% par rapport à 2018, avec des évolutions contrastées en fonction des principaux postes de rémunération :

- En dépit d'une augmentation de 0,8 M€ consécutive aux augmentations de salaires issues de l'avancement automatique d'échelon et des mesures individuelles d'avancement, le montant global des salaires est resté stable (-0,1 M€). L'augmentation a été en effet compensée, d'une

part par l'impact de l'effet noria (différence entre les salaires moins élevés des salariés entrants et les salaires des agents sortants bénéficiant d'une rémunération plus élevée, fonction de leur ancienneté) et d'autre part par une baisse des effectifs, l'effectif moyen mensuel 2019 est de 867,95 ETPT (équivalent temps plein travaillé) contre 876,36 pour l'année 2018.

- Les primes, indemnités et gratifications ont quant à elles augmenté de 1,9 M€, dont les principales évolutions sont :
  - o L'augmentation des primes accordées au titre des évaluations de fin d'année, en application de l'accord NAO 2019 (+0,3 M€) ;
  - o La mise en application du nouvel accord portant sur la compensation des astreintes (+0,3 M€), mais cette hausse est en partie compensée, en recettes, par la facturation de loyers et charges aux agents logés ;
  - o L'intéressement pour 0,6 M€ : complément 2018 et réévaluation du montant pour 2019 par rapport aux prévisions initiales ;
  - o Aux indemnités de départ notamment dans le cadre de départs à la retraite ou de ruptures conventionnelles (0,36 M€).
- Une baisse de 0,2 M€ au titre des provisions pour congés ;
- Enfin, les cotisations URSAFF ont baissé de près de 0,9 M€ suite à la modification de la cotisation patronale maladie, 7 % au lieu de 13 % pour les salaires n'excédant pas 2,5 smic annuel. En revanche, le montant global des autres charges a augmenté, en corollaire à l'effet de l'augmentation des rémunérations.

Sur la période 2015-2019, l'évolution moyenne annuelle des dépenses de personnel est restée stable (-0,04%).

#### **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)**

Ce chapitre comporte les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les redevances pour brevets et licences. Les crédits inscrits ont été consommés à hauteur de 425 682,55 €, montant en retrait par rapport à 2018 (573 618 €) du fait de la baisse sensible des créances irrécouvrables.

Dans le cadre de sa mission de recouvrement des titres de recette émis par Eau de Paris, l'Agent Comptable a constaté 298 267,93 € de créances irrécouvrables. Au regard du montant facturé annuellement par Eau de Paris, les sommes constatées en non-valeur demeurent très faibles, reflet des très bons taux de recouvrement obtenus par l'agence comptable.

#### **CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)**

Les charges d'intérêts générés par l'endettement d'Eau de Paris continuent de décroître, Eau de Paris ne contractant pas de nouvel emprunt. Le montant passe à 1 019 030,96 € contre 1 119 287,68 € constatés en 2018. Les intérêts relèvent des emprunts transférés par la ville de Paris (budget annexe de l'eau) à la création de l'EPIC, pour couvrir les frais relatifs aux travaux de déviation de réseaux dans le cadre du tramway.

#### **CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67)**

Ce chapitre présente un montant global de dépenses de 2 717 494,56 € en baisse de 416 492,16 € par rapport à 2018.

Ce chapitre comporte deux types de dépenses bien distincts :

- Les pénalités, intérêts moratoires, annulations de titres sur exercices antérieurs et charges exceptionnelles diverses pour un total de 1,4 M€, dont le poste principal est l'annulation de titres sur les exercices antérieurs à 2019 pour un montant de 1 M€, montant en forte baisse (-0,5 M€) par rapport à 2018 ;
- Les subventions de fonctionnement versées par Eau de Paris, pour un total de 1,27 M€, comprenant les actions menées dans le cadre de la protection de la ressource pour répondre à

l'objectif de restauration et de protection de la qualité de l'eau sur le long terme (0,33 M€) et des actions sociales (0,7 M€) menées par Eau de Paris (dont 0,5 M€ de versement au Fonds de Solidarité Logement), ainsi que l'appui à des actions associatives.

### **DOTATION AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS (CHAPITRE 68)**

Ce chapitre enregistre les dotations pour risques et charges comptabilisées par Eau de Paris. Leur montant atteint 2 679 336 € en 2019.

Le montant des dotations aux provisions à effectuer au titre de l'exercice 2019 se répartit comme suit :

- Provisions pour litiges : 379 800 € (litiges facturation, réclamations exécution marchés publics, etc.) ;
- Provisions pour dégâts des eaux : 347 000 € (sinistres pouvant affecter le réseau de distribution) ;
- Provisions pour risques portant sur des frais de personnels (contentieux de personnels introduits devant une juridiction) : 258 450 € ;
- Provisions pour pensions et obligations similaires (indemnités de fin de carrière et abondement de compte épargne temps) : 224 984 € ;
- Provisions pour gros entretien (travaux de curage et de renouvellement des charbons actifs en grain) : 1 237 000 € ;
- Autres provisions (risque de dépréciation des créances clients (impayés) : 232 102 €.

Le principe de passation de ces provisions a été approuvé par la délibération 2019-112 présentée au Conseil d'administration du 20 décembre 2019.

### **OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042)**

Ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements, ainsi que la valeur nette comptable résiduelle des éléments d'actifs réformés. Le montant inscrit au budget 2019 s'élève à 49,3 M€ : 42,9M€ au titre de la dotation aux amortissements, à laquelle étaient prévues 6,4M€ de sorties d'actifs liées au renouvellement des équipements de télérelève et des compteurs non amortis.

Le montant enregistré finalement en 2019 au chapitre 042 s'élève globalement à 46 621 985,72 € dont 42 552 539,66 € au titre de la dotation aux amortissements et 4 069 446,06 € au titre de la sortie d'actifs non totalement amortis. La différence pour ce dernier poste par rapport aux prévisions du budget primitif s'explique essentiellement par le décalage dans le déploiement du nouveau parc de compteurs.

## **2. RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes constatées en section d'exploitation s'élèvent à 327 255 105,05 € pour un montant prévisionnel de recettes budgété à 325 691 989 € au budget supplémentaire 2019 soit un taux de réalisation de 100,46 %.

Les recettes de l'exercice 2019 sont inférieures de 17,8 M€ par rapport à 2018 (hors régularisation des écritures de la dotation amortissement). Cette évolution a diverses origines dont les principales sont :

- Une consommation d'eau potable facturée aux Parisiens en baisse de 2,4 Mm<sup>3</sup> ;
- Une baisse du montant des taxes et redevances perçue sur les factures d'eau à hauteur de 15,4 M€ à la suite de la :
  - o Baisse des consommations évoquée ci-dessus ;
  - o Baisse des tarifs des redevances AESN pollution et modernisation des réseaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Une baisse des recettes au titre des comptes de tiers à hauteur de 0,9 M€.

Le détail des évolutions des recettes est détaillé ci-après par chapitre.

### **ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)**

Ce chapitre dont le montant total s'élève à 3 035 801,25 € comporte deux postes distincts :

- La constatation des stocks qui s'élève à 2 169 244,19 € contre 1 796 118,52 € en 2018 ;
- Les remboursements perçus sur rémunération du personnel (sécurité sociale et mutuelles) : 866 557,06 €, en léger retrait par rapport à 2018 (918 027,16 €), en cohérence avec la baisse de l'absentéisme enregistrée en 2019.

### **VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES (CHAPITRE 70)**

Les produits relevant du chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises », inscrits au budget pour 305 483 000 € ont été réalisés à hauteur de 302 511 450, 44 € au titre des produits rattachés à l'exercice, soit un taux de réalisation de 99,02 %. Ce résultat, en léger retrait par rapport aux prévisions, s'explique essentiellement par une facturation des consommations d'eau potable inférieure aux prévisions, 164 Mm<sup>3</sup> contre 165 Mm<sup>3</sup> prévus au budget supplémentaire 2019.

Ce chapitre enregistre une baisse de 18,3 M€ par rapport à 2018 pour les raisons suivantes mentionnées plus haut :

- Baisse des consommations facturées de 2,4 Mm<sup>3</sup>, engendrant une baisse de recettes de 2,4 M€ par rapport à 2018,
- Baisse du montant des redevances : toutes redevances confondues, la baisse s'élève à 15,4 M€ principalement due aux redevances AESN (respectivement, -4 cts sur la redevance « lutte contre la pollution » et -5,5 cts sur la redevance « modernisation des réseaux de collecte ») ;
- Baisse de 0,9 M€ sur la facturation de travaux à des tiers.

### **AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)**

Ce chapitre enregistre deux types de recettes :

- Des revenus d'immeubles, occupations et droits de passage perçus sur le domaine géré par Eau de Paris pour un montant de 938 833,36 € ;
- Des produits divers de gestion courante qui, depuis 2018, inclut la refacturation du budget annexe vers le budget principal, à hauteur de 2 563 857, 64 € sur cet exercice.

### **PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAPITRE 77)**

Les produits exceptionnels s'élèvent à 3 849 942,52 € et concernent cinq types de recettes distincts :

- Enregistrement de recettes exceptionnelles à hauteur de 1,4 M€ : pour 2019, il s'agit du remboursement de taxes 2016 et 2017 par les services fiscaux suite à une exonération partielle de la contribution au service public de l'électricité ;
- Un remboursement au titre de la redevance de soutien d'étiage à hauteur de 0,463 M€ ;
- L'application de pénalités au titre des marchés, pour un montant global de 0,45 M€ ;
- L'annulation de mandats sur exercice antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale à hauteur de 1 M€ en 2019 ;
- Les subventions d'exploitation octroyées par l'agence de l'eau Seine-Normandie au titre d'actions pour la protection de la ressource qui s'élèvent à 0,5 M€ en 2019.

### **REPRISES SUR PROVISIONS (CHAPITRE 78)**

Les reprises de provisions pour l'année 2019 ont été détaillées dans la délibération 2019-112 présentée au Conseil d'administration du 20 décembre 2019 et se sont élevées à 1 776 120 €. Celles-ci concernent principalement :

- Les provisions pour travaux de gros entretien : 925 000 € au titre des renouvellements de charbons actifs en grains et de travaux de curage qui ont été réalisés en 2019 ;
- 34 675 € au titre de la variation de la provision constituée au titre de l'abondement accordé par la régie aux agents qui posent des jours sur leur compte épargne temps (CET) et qui est versé au moment du départ en retraite des agents ;
- Provisions pour litiges : 816 445 € sur les provisions pour risques et contentieux, certains dossiers ayant été soldés en 2019 par suite d'un jugement ou un abandon de contentieux.

#### **OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042)**

Ce chapitre comporte la production immobilisée et l'amortissement des subventions. Il a enregistré un montant global de recettes à hauteur de 12 316 890,23 € au titre de l'exercice.

Les montants par type de dépenses se décomposent ainsi :

- Amortissement des subventions accordées pour le financement des investissements pour 1,28 M€ ;
- Production immobilisée : une part des dépenses réalisées par Eau de Paris sur sa section d'exploitation est neutralisée par des opérations d'ordre en recettes d'exploitation, afin de les transférer en section d'investissement. Cette opération permet de valoriser la valeur des travaux effectués sur le patrimoine géré par Eau de Paris et financés par des tiers (comptes de tiers) ainsi que les prestations intellectuelles relatives à l'ingénierie exécutées par les personnels de la régie. La valorisation s'élève en 2019 à 11 036 255,97 €, en léger retrait par rapport à 2018 (-0,6 M€) en lien avec la baisse des comptes de tiers réalisés ces deux dernières années.

#### **B. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant définitif des mandats émis s'élève à 96 701 867,68 € pour 107 366 696,57 € de crédits ouverts, soit un taux d'exécution de 90%. En parallèle, les recettes s'élèvent à 96 109 082,09 €.

Le solde d'exécution sur la section d'investissement enregistre un déficit de -592 785,59 €, au titre de l'exercice 2019, qui est couvert par l'excédent de 15 012 863,38 € dégagé au titre de l'exercice 2018.

#### **1- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 96 701 867,68 €, en forte hausse par rapport à 2018 (77 133 027,67 €, hors régularisation de la dotation aux amortissements), l'exercice 2019 étant caractérisé par le lancement des opérations majeures que sont le renouvellement des compteurs et des équipements de télérelève ainsi que la modernisation de l'usine d'Orly.

Le principal poste de dépenses de cette section est traditionnellement constitué des chapitres d'opération résultant du schéma directeur d'investissement, décliné dans le plan quinquennal 2015-2020. Les crédits consommés sur les chapitres d'opération (chapitres 101 à 111) s'élèvent à 74 930 428,56 €.

Les autres dépenses de la section d'investissement concernent le remboursement des emprunts contractés (8 349 117,57 €), les opérations pour compte de tiers (1 083 823,8 €) et les opérations d'ordre entre section (12 316 890,23 €).

#### **LES CHAPITRES D'OPERATION (CHAPITRES OE 101 A OE 111)**

Eau de Paris a mandaté en 2019 un total de 74 930 428,56 € de dépenses d'investissement en chapitres d'opérations pour un crédit de 84 761 560,33 € inscrit au budget supplémentaire, soit un taux d'exécution de 88,4%.

Le montant des crédits de paiement et le réalisé par chapitre d'opération se répartit comme suit :

Intitulé du chapitre	BS 2019	réalisé 2019
100 Opérations d'opérations	6 274 529,77	6 216 881,13
101 Protection et amélioration de la qualité	11 111 476,63	11 471 916,33
103 Réseau de distribution, de transport, réservoirs, comptage de clients	41 108 763,57	38 693 173,52
104 Santé, sécurité, environnement	1 108 245,72	1 304 819,86
106 Rénovation et modernisation des usines de traitement	6 851 773,20	6 413 897,36
107 Bâtiments, terrains et équipements généraux	11 252 990,01	8 668 152,87
110 Développement soutenable	1 281 166,00	1 260 013,96
111 Eau non potable	1 362 615,43	901 573,59
<b>Total</b>	<b>84 761 560,33</b>	<b>74 930 428,56</b>

Les principales réalisations de l'exercice 2019 sont les suivantes :

- Chapitre 101 : captage et aqueducs : 6 M€ dont
  - o Aqueduc de la Vanne - réfection des enduits secteur Chevannes-Mennecy : 3,2 M€ ;
  - o Aqueduc de la Vanne - renouvellement des tuyaux en fonte grise du siphon de Dannemois : 1,1 M€ ;
  - o Aqueduc du Loing - réparation et réhabilitation des arcades de Moret : 1 M€.
- Chapitre 102, protection et amélioration de la qualité de l'eau : 11,4 M€ dont Usine d'Orly : chantier de modernisation de la filière de de traitement : 11 M€ ;
- Chapitre 103, réseau de distribution, réservoirs, conduite et comptage d'abonnés pour 38,7 M€ dont les principaux chantiers sont :
  - o Le renouvellement de conduites de distribution et de transport : 31,6 M€ ;
  - o Le renouvellement des équipements de comptage et télérelève et la mise en conformité des branchements : 3,7 M€ ;
  - o Fin des travaux sur les réservoirs pour 2,1 M€ dont le traitement des épaufrures au réservoir des Lilas ;
  - o Des travaux dans les galeries pour 0,5 M€.
- Chapitre 104, santé, sécurité, environnement pour 1,3 M€ relatifs aux travaux de sécurité (clôtures sur les périmètres de protection notamment) et poursuite des mises en sureté des sites.
- Chapitre 106, rénovation et modernisation des usines de traitement pour 6,4M€ consacrés à
  - o Usine de Saint-Cloud pour 3,7 M€ dont 2,7 M€ pour le renouvellement des modules membranaires de Saint-Cloud ;
  - o Usine de Joinville pour 1 M€ dont 0,5 M€ pour la rénovation de l'étage de clarification biologique et 0,35 M€ pour la sécurisation des installations électriques ;
  - o 1,7 M€ pour le renouvellement d'équipements sur les différentes usines de la régie.
- Chapitre 107, bâtiments et matériels pour 8,7 M€ dont :
  - o Maintenance des applications et infrastructures informatiques : 4,3 M€ dont 1 M€ dans le cadre de la cybersécurité ;
  - o Travaux dans les bâtiments de la régie : 3 M€ dont 1,5 M€ pour la fin des travaux de réaménagement du site Wallace ;
  - o Acquisition engins et matériels (agricoles, laboratoire, véhicules) : 1,2 M€.
- Chapitre 110, développement soutenable pour 1,2 M€ dont :
  - o 0,9 M€ pour le renouvellement des pompes d'Orly ;
  - o 0,2 M€ d'acquisitions foncières dans le cadre des actions de protection de la ressource ;
  - o 0,1 M€ pour des travaux de restauration dans le cadre de la continuité écologique.
- Chapitre 111 : 0,9 M€ pour le renouvellement de réseau, de vannes et d'appareils hydrauliques sur le réseau d'eau non potable.

## **EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (CHAPITRE 16)**

Sont imputées sur le chapitre 16 le remboursement du capital des emprunts en cours. En 2019, la régie a remboursé 8 349 117,57 € dont 4 255 357,81 € auprès des établissements bancaires et 4 089 322,37 € auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

L'encours total de la dette d'Eau de Paris au 31 décembre 2019 s'élève à 60 717 487,08 €.

Cet encours se répartit à hauteur de 59% en avances à taux zéro auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie (35,92 M€) et de 41% en emprunts bancaires (24,79 M€) correspondant principalement aux emprunts transférés par la ville à la création de la régie (financement des travaux de déviation de réseaux nécessaires à la réalisation du tramway sur les boulevards des Maréchaux).

La durée d'extinction de la dette, qui doit rester inférieure à 7 ans sur la durée du contrat d'objectifs, se stabilise à 0,8 an.

## **2- RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Le montant total des titres émis au cours de l'exercice 2019 est de 96 109 082,09 €, qui se décompose principalement de la façon suivante :

- Chapitre 10 : 37 673 606,34 € au titre de l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2018 (résultat) ;
- Chapitre 040 : 46 621 985,72 € au titre de la dotation aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs sortis ;
- Chapitre 13 : 8 062 495 € au titre des aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie sous forme de subventions ;
- Chapitre 16 : 2 691 611,63 € au titre principalement de prêts à taux zéro par l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Compte 4582 : 899 474,20 € de paiement de travaux compte de tiers par la ville (création de fontaines dans le cadre du budget participatif).

Le taux d'autofinancement d'Eau de Paris pour le financement de ses investissements reste élevé, il s'établit à 79% pour 2019.

Le solde de la section d'investissement affiche un déficit de 592 785,59 €. En reportant l'excédent cumulé à fin 2018, le solde à fin 2019 s'élève à 14 420 077,79 € et participera au financement du programme d'investissement des années ultérieures

## **DÉTERMINATION DU MONTANT DU RÉSULTAT ET DE SON AFFECTATION**

Le compte administratif du budget principal d'Eau de Paris pour l'exercice 2019 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

### **EXPLOITATION**

#### **RECETTES :**

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à	325 691 989 €
Le montant des recettes constatées s'élève à	327 255 105,05 €
Excédent d'exploitation, au 31 décembre 2018, reporté	néant

#### **DÉPENSES :**

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à	325 691 989 €
--	---------------



Le montant des dépenses mandatées s'élève à	297 645 862,58 €
Déficit d'exploitation, au 31 décembre 2018, reporté	néant

**BALANCE :**

Recettes	327 255 105,05 €
Dépenses	297 645 862,58 €
<b>Excédent cumulé au 31 décembre 2019</b>	<b>29 609 242,47 €</b>

Ainsi que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M49, relative aux services publics locaux de l'eau et de l'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2020, conformément à la décision d'affectation du résultat du Conseil d'administration.

**INVESTISSEMENT :**

**RECETTES :**

Les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à	116 518 296, 99 €
Le montant des recettes constatées s'élève à	96 109 082, 09 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2018	15 012 863, 38€

**DÉPENSES :**

Les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à	107 366 696,57 €
Le montant des dépenses mandatées s'élève à	96 701 867,68 €
Déficit au 31 décembre 2019, reporté	néant

**BALANCE :**

Recettes	111 121 945, 47 €
Dépenses	96 701 867, 68 €
<b>Excédent cumulé au 31 décembre 2019</b>	<b>14 420 077,79 €</b>

Ainsi que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M49, relative aux services publics locaux de l'eau et de l'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire 2020, en section d'investissement, au compte D 001.

**Il est proposé au Conseil d'administration**

- **D'arrêter le compte financier établi par l'Agent Comptable d'Eau de Paris pour l'exercice 2019 et de constater sa conformité avec le compte administratif 2019 ;**

- **D'approuver le compte administratif du budget « eau » d'Eau de Paris pour l'exercice 2019.**

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu le budget primitif 2019 adopté en séance du Conseil d'administration du 14 décembre 2018,

Vu le budget supplémentaire adopté en séance du Conseil d'administration du 28 juin 2019,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité

à la majorité

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Arrête le compte financier établi par l'Agent Comptable d'Eau de Paris pour l'exercice 2019 et constate sa conformité avec le compte administratif 2019, pour le budget principal « Eau » de la régie.

**Article 2 :**

Approuve le compte administratif 2019 du budget principal « Eau » de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,  
Célia Blauel



Le Directeur Général

Benjamin GESTIN

Délibération du Conseil d'administration du : **28 février 2020**

Affiché au siège de la régie le : **- 2 MARS 2020**

Transmis au représentant de l'Etat le : **- 2 MARS 2020**

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : **- 2 MARS 2020**

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.